

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/36/306
S/14504
5 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 35 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 3 juin 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que des chasseurs à réaction appartenant aux forces aériennes turques ont une nouvelle fois violé l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 1er juin 1981, entre 7 h 30 et 7 h 45, deux chasseurs à réaction de la force aérienne turque ont survolé les zones de Pentadaktylos, Skyloura, Philia et Morphou. L'espace aérien a encore été violé au-dessus des zones de Troodos, Kyperounta, Astromeritis, Mahairas, Lakatamia, de l'aéroport de Nicosie, de Tymbou, Geri et Mia Milia.

Le 2 juin 1981, entre 9 h 15 et 9 h 30, trois chasseurs à réaction turcs de type F104, venant de Turquie et se dirigeant vers l'est, ont survolé le sud de la chaîne de Pentadaktylos et ont piqué à plusieurs reprises vers les hauteurs de Kamilostrata, à l'est de Petra tou Dhiyen¹ et au sud de Tziaos.

A 10 h 45 environ, le même jour, quatre chasseurs à réaction turcs, de type F104, ont été observés alors qu'ils volaient à quatre miles au nord de Kyrenia. A 10 h 50, ils ont survolé Pentadaktylos et le sud-ouest des hauteurs d'Agios Ermalaos où ils ont piqué à plusieurs reprises. Ces avions ont été observés pour la dernière fois à 11 h 09 alors qu'ils volaient en direction du nord-ouest.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre les actes d'agression précités auxquels s'est livrée la Turquie, car ils se sont produits à un moment particulièrement délicat des entretiens entre les communautés qui requièrent des efforts constructifs en vue d'une solution pacifique au problème de Chypre.

^x A/36/50

81-15141

/...

A/36/306

S/14504

Français

Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Andreas V. MAVROMMATIS

